



République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE ROUNTZENHEIM

AVIS AUX ADMINISTRÉS

NOUVELLES PROCEDURES D'INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS

A compter du 28 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuera de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR).

Ainsi, les usagers pourront effectuer leur demande dans l'une de ces mairies de leur choix dont la liste est jointe.

Les usagers auront la possibilité de déposer leur demande dans toute commune équipée d'un DR sur le territoire national avec l'obligation de retirer leur titre dans cette même commune.

Le Maire

Bénédicte KLÖPPER



*p. d.
Foch*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture
Direction de l'Administration Générale
Bureau des titres d'identité
Affaire suivie par Mme Anne CARALP
Tel : 03 88 21 65 32
Mél : anne.caralp@bas-rhin.pref.gouv.fr

Strasbourg, le 15 février 2017

**LISTE DES 32 COMMUNES DU BAS-RHIN EQUIPÉES DE DISPOSITIFS DE RECUEIL POUR LES
DEMANDES DE TITRES D'IDENTITÉ – DR –
(nombre entre parenthèses)**

- BISCHEIM (2)
- BISCHWILLER (2)
- BRUMATH (1)
- DRULINGEN (1)
- ECKBOLSHEIM (1)
- ERSTEIN (1)
- FEGERESHEIM (1)
- GEISPOLSHEIM (1)
- HAGUENAU (2)
- HOENHEIM (1)
- ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (2)
- INGWILLER (1)
- LAUTERBOURG (1)
- LA WANZENAU (1)
- LINGOLSHEIM (2)
- MOLSHEIM (1)
- NIEDERBRONN-LES-BAINS (1)
- OBERNAI (2)
- OSTWALD (1)
- SARRE-UNION (1)
- SAVERNE (1)
- SCHILTIGHEIM (2)
- SCHIRMECK (1)
- SÉLESTAT (2)
- SOUFFELWEYERSHEIM (1)
- STRASBOURG (18)
- TRUCHTERSHEIM (1)
- VENDENHEIM (1)
- VAL DE MODER (1)
- VILLÉ (1)
- WASSELONNE (1)
- WISSEMBOURG (1)